

Le sénateur Langlois propose, appuyé par le sénateur Petten:

Que le discours de Sa Majesté la Reine, prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement, soit étudié à la prochaine séance du Sénat.

(La motion est adoptée.)

ADRESSE À SA MAJESTÉ

Le sénateur Langlois: Honorables sénateurs, je propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., qu'une humble Adresse soit grossoyée et présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ ELIZABETH DEUX,

Par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi:

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE:

Nous, sujets dévoués et fidèles de Votre Majesté, le Sénat du Canada, réunis en Parlement, désirons humblement faire part à Votre Majesté de la loyauté, de l'affection et du profond respect de la Chambre et de tous les Canadiens, de notre joie d'accueillir au Canada Votre Majesté et Son Altesse royale le prince Philip à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du couronnement de Votre Majesté, ainsi que de notre gratitude envers Votre

Majesté pour avoir gracieusement ouvert la troisième session de la trentième législature.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES US ET COUTUMES

INSTITUTION

Le sénateur Langlois propose, appuyé par le sénateur Petten:

Que tous les sénateurs présents durant la session actuelle forment un comité chargé d'examiner les us et coutumes du Sénat, ainsi que les privilèges du Parlement, et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans l'enceinte du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ DE SÉLECTION

INSTITUTION

Le sénateur Langlois propose, appuyé par le sénateur Petten:

Que, conformément à l'article 66 du Règlement, les honorables sénateurs Bourget, Choquette, Denis, Flynn, Grosart, Inman, Langlois, Macdonald, Perrault, Petten et Quart, forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents de la présente session. Ce comité fera rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)